



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Defense : budget

Question écrite n° 129

### Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le budget des armees qui doit de plus en plus supporter le cout eleve des depenses de participation a des operations exterieures, sans compensation : 3 milliards en 1992 et certainement 4 milliards en 1993. A cela s'ajoutent les baisses des credits primitifs. Il lui demande, afin de retablir le budget dans sa forme primitive, ce que compte faire le Gouvernement.

### Texte de la réponse

Les operations exterieures menees ces dernieres annees par les forces armees francaises se traduisent par un surcrot croissant qui obere lourdement le budget du ministre de la defense. Dans le cadre du collectif de printemps, la defense beneficiera d'un apport au titre III de 2,8 milliards de francs, qui permettra d'attendre, sans rupture de tresorerie, le collectif de fin d'annee et d'effectuer alors un bilan des charges et des ressources de l'exercice. L'armee de terre recevra ainsi un complement de moyens de financement a hauteur de 2 400 millions de francs dont 1 800 pour le paiement des remunerations et 100 millions de francs pour l'alimentation. Le solde, soit 500 millions de francs, sera affecte aux depenses de fonctionnement et notamment au paiement des frais de transport. L'armee de l'air se verra allouer un complement de dotation de 190 millions de francs. La marine et la gendarmerie beneficieront respectivement d'une ouverture de credit de 80 millions de francs et de 130 millions de francs. Cette mesure ne constitue neanmoins qu'une solution transitoire. De nouveaux principes de financement doivent etre definis et mis en oeuvre. En effet, le dispositif traditionnel (remboursement a posteriori dans le collectif budgetaire de fin d'annee et decret d'avance en cas de necessite) qui a ete utilise jusqu'a present pour financer le surcrot des operations exterieures, est inadapté (le poids des annulations effectuees au titre V en contrepartie des credits ouverts au titre III desorganise l'effort d'equipement des armees) et trop contraignant quand les surcrots d'operations exterieures deviennent importants (le prefinancement sur le titre III obere l'activite des forces en metropole). Compte tenu de cette inadaptation, le Premier ministre a decide qu'un groupe de travail associant des representants de la defense et du budget devrait etre prochainement constitue pour examiner la mise en place d'un nouveau dispositif.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 129

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 avril 1993, page 1212

**Réponse publiée le** : 21 juin 1993, page 1727